

Appel à candidatures Directeur/Directrice scientifique

Institut universitaire SHERPA du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

(Entrée en fonction souhaitée en hiver 2025)

CONTEXTE

L'Institut universitaire SHERPA au regard des communautés ethnoculturelles (IU SHERPA) du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CCOMTL) a pour mission l'avancement des connaissances et le développement des meilleures pratiques en matière d'intervention intersectorielle de première ligne en contexte de pluriethnicité. Cette mission comporte 6 volets : la recherche, le transfert des connaissances, l'enseignement et la formation pratique, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention, les pratiques de pointe et le rayonnement. Ces volets sont sous la responsabilité de la direction des affaires académiques et de l'éthique de la recherche (DAAER) du CCOMTL qui, en étroite collaboration avec le directeur ou la directrice scientifique, veille à mettre en place les structures et mécanismes nécessaires à la réalisation de cette mission. L'IU SHERPA est soutenu conjointement par les Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC) et par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Dans le cadre de sa désignation à titre d'Institut universitaire, l'IU SHERPA se voit également confier des mandats ministériels pour réaliser divers projets spéciaux.

Le volet recherche s'actualise par le biais d'une programmation scientifique évaluée par le FRQSC. La programmation en cours, intitulée « Santé, intervention sociale et immigration : des transformations globales aux adaptations locales » s'articule autour de trois axes :

- Mondialisation et immigration : comprendre pour agir autrement
- Adapter culturellement les pratiques intersectorielles de première ligne en santé et services sociaux
- Développer des pratiques évaluatives et éthiques appropriées pour un contexte pluriethnique

Un renouvellement de la programmation est prévu pour l'automne 2025 et le nouveau directeur ou la nouvelle directrice scientifique aura la chance de définir et actualiser les orientations en collaboration avec l'équipe de l'IU SHERPA, son

comité scientifique et la soixantaine de chercheurs.es membres. La directrice scientifique en poste pourra assurer une co-direction sur une période d'une année afin d'appuyer la transition, si souhaité.

DÉFINITION DU RÔLE DE LA DIRECTION SCIENTIFIQUE

Le ou la directeur.rice scientifique est une personne qui a démontré un leadership scientifique dans son domaine aux yeux de ses pairs, qui possède un statut de chercheur.e universitaire ou, dans des circonstances particulières, de chercheur.e d'établissement, et qui est dégagée de certaines de ses charges universitaires ou professionnelles pour assurer la direction scientifique d'un centre de recherche dans un établissement. Les directeurs.rices scientifiques sont des protagonistes essentiels au développement de la mission universitaire du CCOMTL. Leur mandat principal est d'établir les orientations ainsi que la planification de la programmation scientifique de leur centre de recherche. Ils orientent les activités de recherche du centre, notamment en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de la programmation scientifique. De plus, ils contribuent au positionnement de la mission universitaire et des créneaux d'expertise de leur institut universitaire ou centre affilié universitaire auprès des partenaires externes, dont le MSSS, et participent aux différentes instances qui en découlent. Ils donnent également des orientations sur les six volets de la mission universitaire dont ils ont la responsabilité scientifique.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Les rôles et responsabilités clés incluent de :

- Assurer le dynamisme de la vie scientifique de l'établissement dans les créneaux d'expertise de l'IU SHERPA ;
- Assurer le recrutement de chercheurs et de chercheuses clinicien.ne.s dans un souci de pertinence, de complémentarité et multidisciplinarité des domaines d'expertise scientifique et méthodologique des membres, en lien avec la programmation de recherche ;
- Favoriser le rayonnement des membres et de l'établissement tant sur le plan national qu'international ;
- Soutenir le réseautage et la productivité scientifique des membres (subventions, publications, communications, activités de mobilisation des connaissances) ;
- Favoriser l'émergence de la relève en assurant la présence et la participation active des étudiant.e.s aux activités de son centre ;
- Favoriser les maillages avec le personnel clinique et administratif de l'Établissement ainsi qu'avec les partenaires clés concourant à la programmation de recherche et à la mission universitaire de l'IU SHERPA ;

- Contribuer activement à la détermination d'orientations scientifiques en soutien aux priorités du CCOMTL ;
- Assurer le respect des exigences liées au financement lui étant octroyé tout en agissant en concertation avec l'établissement et les partenaires afin d'optimiser les retombées de la recherche pour l'actualisation des activités de la mission universitaire conférée au CCOMTL ;
- S'assurer, en collaboration avec le ou la gestionnaire de l'IU SHERPA, de la réalisation des activités nécessaires au renouvellement de la subvention d'infrastructure de recherche et au renouvellement de la désignation universitaire par le MSSS ;
- Participer à l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre de politiques institutionnelles en matière de recherche, d'évaluation et d'innovation ;
- En collaboration avec le ou la gestionnaire de l'IU SHERPA, guider et soutenir les chercheur.e.s d'établissement dans leurs efforts pour concilier les exigences des milieux universitaires et scientifiques avec les attentes des milieux de la pratique ;
- Soutenir la mobilisation des connaissances en contribuant au développement d'outils de transfert et de valorisation ancrés dans les meilleures données et la réalité du terrain ;
- Veiller à l'allocation des ressources et leur utilisation efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la programmation de recherche.

CONDITIONS

- Mandat de 5 ans, renouvelable (dont possibilité d'une année en codirection avec la directrice scientifique actuelle) ;
- Un dégageant des charges universitaires ou professionnelles à raison d'au moins 50 % de son temps est requis pour assurer la direction scientifique de l'infrastructure de recherche (temps de charge de cours et de tâches administratives). Le ou la candidate devrait ouvrir la discussion avec son université avant de poser sa candidature afin d'obtenir un accord de principe ;
- Le travail se fait en étroite collaboration avec le ou la gestionnaire de l'IU SHERPA responsable du volet opérationnel de l'Institut ;
- Soutien administratif et logistique offert en raison de 2 jours/semaine ;
- Accès à un fonds de recherche annuel pouvant aller jusqu'à 35 000 \$ pour soutenir ses activités.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Être un.e chercheur.e reconnu.e par le milieu scientifique pour ses travaux de autour du créneau de la programmation de l'IU SHERPA ;
- Être affilié à une université québécoise ;

- Démontrer une vision pour l'innovation en recherche et la transformation des pratiques;
- Avoir un solide réseau de recherche et de partenaires autour des thématiques de la programmation et une facilité à collaborer avec différents secteurs et différentes disciplines;
- Posséder une vaste expérience en gestion d'équipes et de subventions de recherche;
- Démontrer une capacité à travailler en collégialité avec les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre d'intention **au plus tard le 15 novembre 2024**, à l'attention du comité de sélection à l'adresse suivante :
external.recruitment.comtl@ssss.gouv.qc.ca